

HORS-SÉRIE

Montigny

AGIT POUR
L'ENVIRONNEMENT



Ville de
Montigny
Lès Cormeilles

6

**UN PROBLÈME
PLANÉTAIRE**

Des solutions souvent locales

12

**MONTIGNY,
VILLE NATURE**

Plan des espaces verts

18

DÉPLACEMENTS

*À pied, à vélo ou à
l'électricité : c'est mieux !*

20

CONSOMMATION

*Des bâtiments moins
gourmands en énergie*

→ Sommaire



édito 3

Il y a urgence 4

Un problème planétaire,
des solutions souvent
locales 6

Place à la végétation 10

Montigny, ville nature 12

Des jardiniers "écolos" 14

L'urbanisme au service de l'environnement 16

Se déplacer à pied, à vélo ou à l'électricité : c'est mieux ! 18

Des bâtiments moins gourmands en énergie 20

Réduire la production de déchets 22





Verdissons-nous !

édito

MNC 345 - JUIN 2019
SUPPLÉMENT SPÉCIAL
ENVIRONNEMENT

ÉDITÉ À L'OCCASION DE
LA JOURNÉE MONDIALE
DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTEUR DE
LA PUBLICATION :
Jean-Noël Carpentier

RÉDACTEUR EN CHEF :
Charles Centofanti

RÉDACTION :
Jeanne Bazard

CARTOGRAPHIE :
Quentin Vijoux

EXÉCUTION GRAPHIQUE :
Amandine Girard

FABRICATION :
Imprimerie RAS
01 39 33 01 01

La crise écologique est là. Le climat se réchauffe, les ressources naturelles s'épuisent et la biodiversité s'érode. Il est urgent d'agir. Comme plus de deux millions de personnes en France, j'ai signé la pétition de l'Affaire du siècle. Et lors de la marche pour le climat organisée à Paris par de nombreuses associations, j'ai vu une mobilisation formidable de citoyens de tous les âges, venus de tous horizons. Ce mouvement citoyen pousse notre système à se réformer. Les organisations internationales comme l'ONU et les Etats doivent se mobiliser pour la protection de l'environnement. Contrairement à ce que racontent les lobbys des industries polluantes, l'écologie ne nous fera pas retourner aux temps des cavernes. Il faut inverser les priorités. L'écologie ne doit plus être vécue comme une contrainte économique mais comme un moyen d'instaurer un nouveau mode de croissance plus juste, plus humain et respectueux de la planète. Si beaucoup de choses se jouent au niveau international et national, il revient au niveau local d'agir concrètement. Les villes sont à la pointe

des initiatives écologiques. A Montigny, j'ai, avec la municipalité, engagé une politique proactive en la matière. Dispositif « *Plant'un arbre* » visant à planter 3 000 arbres en 4 ans, un engagement « *zéro phyto* », plan vélo... Dans les écoles, nous avons depuis longtemps mis en place le tri, le compost et, depuis peu, nous y avons installé des poulaillers pour sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire et au bien-être animal. Une ville écolo, une ville verte, une ville où la nature est présente, c'est possible avec de la volonté politique, des idées et l'action de chacun. Soyons tous un peu plus écolos. Faisons attention à notre consommation d'eau et d'énergie. Trions mieux nos déchets, ne jetons rien dans la rue, utilisons un peu moins la voiture, privilégions des produits locaux... En agissant ici, dans notre ville, en faveur de l'environnement, nous agissons pour nous, nous agissons pour notre planète.

Mobilisons-nous !

Jean-Noël Carpentier, votre maire

Il y a urgence

Il ne fait plus de doute aujourd'hui que **l'environnement dans lequel nous vivons est menacé** par le développement des activités humaines.

La combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz), liée à leur transformation ou à leur usage final, entraîne des émissions de gaz à effet de serre qui élèvent la température moyenne à la surface de la terre.

Le dérèglement climatique qui en résulte a des effets directs et dramatiques sur la vie quotidienne des populations humaines et animales : sécheresse, inondations, canicule, élévation du niveau des mers et des océans... Elle charge l'air de particules polluantes nuisibles pour la santé. Ces phénomènes sont imputables aux activités économiques, industrielles mais aussi agricoles ou tertiaires, aux transports, et à l'habitat (chauffage, consommation électrique, traitement des déchets...). Ces mêmes activités entraînent des dégâts considérables sur le vivant. La consommation toujours plus grande de terres naturelles pour l'urbanisation, les routes, l'agriculture intensive réduit et pollue l'espace vital des espèces animales et végétales, entraînant leur disparition. L'appauvrissement de la biodiversité a des conséquences dramatiques car il empêche la régénération naturelle des écosystèmes. Les insectes pollinisateurs, essentiels à la reproduction de la plupart des fruits et légumes que nous consommons,



sont gravement menacés, de même que nombre de plantes indispensables à la fabrication de médicaments. Les sols agricoles s'appauvrissent, deviennent infertiles et vulnérables à l'érosion. Trop de sols imperméabilisés en raison de l'expansion urbaine empêchent la filtration naturelle des eaux de pluie par les roches souterraines et perturbent le cycle de l'eau. La consommation sans limite de ressources naturelles, qu'il s'agisse des sols, des matériaux, de l'eau, tout comme le gaspillage qui produit des quantités indécentes de déchets dont l'élimination est au mieux coûteuse, au pire impossible, ne peuvent plus être ignorés.

Exemples d'impacts sur l'environnement



Partout dans le monde, les sécheresses, incendies, inondations, ouragans sont de plus en plus nombreux et violents. En 2018, 4^e année la plus chaude de tous les temps à l'échelle du globe (la plus chaude jamais enregistrée en France), le coût des dix événements les plus graves dans le monde avoisine les 100 milliards de dollars.
(Source : Christian Aid).

En France, **un tiers des oiseaux ont disparu des campagnes** ces vingt dernières années. Principaux responsables : l'agrochimie et la destruction des habitats.
(Sources : CNRS et Muséum d'histoire naturelle).

Les **principaux émetteurs de gaz à effet de serre en Île-de-France** sont le secteur résidentiel et tertiaire, notamment par le chauffage (41 %), puis le trafic routier (32 %) et enfin l'industrie (20 %), dont 4% pour le traitement des déchets.
(Source : Airparif).



En France, plus de **65 000 ha de terres agricoles ou naturelles sont artificialisées chaque année** par l'urbanisation, soit l'équivalent d'environ un département tous les 8 ans. (Source : ministère de la Transition écologique et solidaire).

Chaque année, la pollution de l'air par les particules fines émises par les activités humaines est à l'origine d'au moins **48 000 décès prématurés en France, soit 9 % de la mortalité.**
(Source : ministère des Solidarités et de la santé).

La quantité des déchets produits par les ménages français a doublé en 40 ans et seulement 26 % de ces déchets sont recyclés ou valorisés. (Source : Ademe).

Les déchets plastiques sont très peu recyclés : à l'échelle de la planète, **5 milliards de tonnes de plastique s'accumulent dans la nature et les océans.**
(Source : National Geographic).

Un problème planétaire, des origines et des solutions locales

Nombre de dysfonctionnements trouvent leur origine dans les villes, où se concentre la majeure partie de la population mondiale. **C'est pourquoi, petites ou grandes, elles ont un rôle essentiel à jouer.**

De Rio à Paris

Depuis la Conférence de juin 1992 à Rio de Janeiro, une lente prise de conscience a conduit les États à tenter de réguler les activités humaines pour limiter leurs impacts sur l'environnement. **Dernier en date, l'Accord de Paris, entré en vigueur le 4 novembre 2016, vise notamment à contenir le réchauffement climatique entre +1,5 et +2 degrés d'ici 2100.** Il faut pour cela réduire des émissions de gaz à effet de serre de 70 à 80 % d'ici 2050.

Le défi est colossal, mais pas impossible.

La France a déjà adopté nombre de lois visant à réduire sa propre empreinte environnementale. Les plus récentes et les plus globales sont le Grenelle de l'environnement (2010), la loi ALUR (2014), la loi sur la transition énergétique et la croissance verte (2015). Ces lois concernent les citoyens, les entreprises, les administrations et les collectivités territoriales : par des incitations, des obligations, des interdictions, des normes, elles touchent à quasiment tous les domaines.

En particulier, ces lois ont introduit de nombreux changements dans les réglementations relatives au bâtiment, à l'urbanisme, aux déchets, aux véhicules... D'autres sont en préparation. Comme les 193 États membres de l'ONU, la France prépare son programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030 (www.agenda-2030.fr).



Les villes, premières concernées

Partout dans le monde, les populations affluent vers les villes, qui abritent déjà plus de la moitié de la population (en France : 80%) et compteront 1,4 milliard d'habitants supplémentaires dans 20 ans.

Elles sont déjà responsables de près de 70 % des émissions globales de gaz à effet de serre, consommant 2/3 de l'énergie mondiale.

Leurs habitants sont particulièrement exposés aux nuisances liées aux transports ou à l'industrie, mais également à l'élévation de la température moyenne. L'urbanisation favorise la formation d'îlots de chaleur, dans les centres-villes, avec des températures de 2 à 3°C supérieures à celles relevées en périphérie.

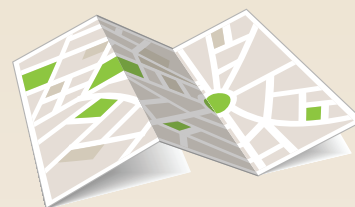
À l'échelle internationale, les grandes villes s'organisent en différents réseaux pour agir concrètement à leur niveau contre le changement climatique, devançant les décisions des États.

La maire de Paris préside ainsi actuellement l'association C40 Cities à laquelle 94 villes sont affiliées, dans plus de 50 pays à travers le monde.

Et les petites villes ? Face à la responsabilité collective, il n'y a pas de petite ville. Chaque commune est concernée par l'urgence et agit à son niveau, avec ses habitants, pour mettre en œuvre les politiques publiques en faveur de l'environnement. Surtout quand, comme à Montigny-Lès-Cormeilles, leur population croît de 1,8 % par an, ce qui correspond à un doublement en 40 ans.

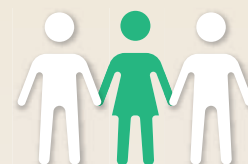
MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES

POPULATION DE MONTIGNY



Croissance annuelle de la population 2010-2015 :

+1,8%



Part du territoire couverte par les espaces naturels (2012) :



14%

Disparition de bois ou forêt (entre 2012 et 2017) :

3,93 ha à Herblay
1,63 ha à Pierrelaye
0,83 ha à Franconville
0 ha à Montigny
0 ha à Beauchamp



Utilisation des transports en commun pour se rendre au travail :

36%



Données rapportées à la population, par an

Consommation d'eau potable :

116L



Consommation d'énergie hors transport :

9,8 MWh

VAL-D'OISE

12,2 MWh

MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES

Collecte de déchets ménagers :

350kg



Émissions de gaz à effet de serre :

2,3 t

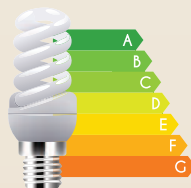
VAL-D'OISE

2,8 t

MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES



Sources :
diagnostic
Agenda 21, INSEE



Protéger l'environnement, une politique globale

Mobiliser tous les moyens d'action de la commune

En matière d'environnement, la plupart des politiques publiques nationales sont mises en œuvre par les collectivités territoriales. La Région et le Département, en concertation avec les Communes, sont ainsi chargés de décliner ces politiques nationales en politiques ou en réglementations territoriales, à leur échelle. Cela concerne notamment les espaces naturels et agricoles, les transports, le bruit, la qualité de l'air ou les déchets. En tant que Ville, Montigny agit dans le respect de ces politiques. Même si un certain nombre de missions sont déléguées à la communauté d'agglomération Val Parisis, elle conserve d'importantes marges de manœuvre.

.....

**POUR LA MUNICIPALITÉ,
PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT
EST UNE MISSION GLOBALE :**
C'EST EN Y VEILLANT DANS CHACUN
DE SES CHOIX D'INVESTISSEMENTS
OU DE DÉPENSES, CHACUNE DE
SES ACTIONS, CHACUN DE SES
RÈGLEMENTS, QU'ELLE VA VERS
PLUS DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS, MOINS DE CONSOMMA-
TION D'ÉNERGIE, MOINS DE POLLU-
TION, MOINS DE GASPILLAGE.

.....



L'urbanisme
et les opérations
d'aménagement



La création et l'entretien
des espaces verts



La restauration
scolaire



La gestion des voiries et espaces
publics sur son territoire (sauf RD14)



La propreté



La rénovation des
bâtiments municipaux

MISSIONS ASSURÉES DIRECTEMENT PAR LA VILLE DE MONTIGNY

Associer les habitants

Chacun de nous, par la manière dont il vit et se comporte, laisse une empreinte plus ou moins grande sur l'environnement et le cadre de vie. D'où l'importance des mesures prises pour permettre aux habitants de marcher ou de circuler à vélo plutôt qu'en voiture, de trier ou de composter leurs déchets, de cultiver leurs propres légumes... D'où aussi l'importance de sensibiliser à ces enjeux les enfants des écoles, de faire découvrir le patrimoine naturel de la commune, de partager les bonnes pratiques de jardinage ou de consommation... et bien d'autres actions prévues dans l'Agenda 21.



La collecte
et le traitement
des déchets



La desserte par les
transports en commun



L'équipement du territoire
en bornes de recharge pour
les véhicules électriques

**MISSIONS
DÉLÉGUÉES
À LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL PARISIS**



L'éclairage public



L'assainissement

Accélérer la mise en œuvre de mesures concrètes : notre Agenda 21



Le conseil municipal a adopté le 28 mars 2019, après concertation avec la population, l'Agenda 21 (pour 21^e siècle) de la commune.

Ce document est une feuille de route pour la transition écologique. Il recense 15 objectifs, et pour chacun un grand nombre d'actions qui peuvent être mis en œuvre à court ou moyen terme pour aller vers :

- Une ville adaptée au changement climatique
- Une ville "éco-responsable", par sa consommation et sa production de déchets
- Une ville économe en ressources (eau, énergie)
- Une ville où l'on se déplace plus "proprement" (à pied, à vélo, en transports en commun)



SANDRINE SÉCHET

Directrice de l'école Émile Glay

« Grâce aux poules, nous allons sensibiliser les enfants au gaspillage »

Des poulaillers pédagogiques ont été installés dans les écoles de Montigny au mois de mai. Les enfants vont apprendre à connaître, à soigner et à nourrir leurs poules "en vrai", avec les restes des repas de la cantine, puisque ce sont des oiseaux omnivores. Grâce à elles, nous allons continuer à sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire et à la question des déchets en général.

Place à la végétation

Montigny est une ville verte et veut l'être de plus en plus car la végétation n'est pas seulement belle et agréable : la nature rend de grands services en ville.

MONTIGNY COMPTE DE PLUS EN PLUS D'ESPACES VERTS OUVERTS AU PUBLIC, QU'ILS SOIENT JARDINÉS COMME LA SOURCE ET LA PROMENADE DES IMPRESSIONNISTES, OU SIMPLEMENT ENTRETENUS COMME LES PRAIRIES DE VERNEUIL OU DES COPISTES, ET COMME LES NOMBREUX MASSIFS BOISÉS PROGRESSIVEMENT RENDUS À LA PROMENADE DEPUIS 2014.

AU TOTAL, MONTIGNY DISPOSE DE 47 HECTARES DE NATURE OUVERTS AU PUBLIC. TOUS LES HABITANTS ONT ACCÈS EN MOINS DE 5 MINUTES À UN ESPACE BOISÉ.

Multiplier les espaces végétalisés, sans doute la meilleure façon de protéger l'environnement

SI LES ESPACES VERTS SONT D'ABORD PERÇUS COMME UN EMBELLISSEMENT DU CADRE DE VIE, ILS PERMETTENT AUSSI DE JOINDRE L'UTILE À L'AGRÉABLE.

LA PRÉSENCE D'ESPACES VERTS EN VILLE PROCURE BIEN D'AUTRES AVANTAGES, NOTAMMENT EN RÉPARATION DES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT, QU'IL S'AGISSE DE PROTÉGER LE VIVANT, DE LIMITER L'EFFET DE SERRE OU DE TEMPÉRER LA CHALEUR.

■ Ainsi, délaissier sa voiture au profit de la marche ou du vélo, c'est beaucoup plus facile quand le trajet peut se faire à l'ombre d'un bois, le long de jolis massifs fleuris, ou sur le chemin pittoresque d'une sente. L'aménagement d'espaces verts, l'ouverture des bois servent aussi à faciliter les déplacements non motorisés. **Un projet l'illustre bien : celui de créer un itinéraire pour les piétons et les cycles entre quartier de l'Espérance et la gare, à travers le bois de la Chênaie.**

■ Cultiver son jardin peut être un plaisir, une recherche d'économie... ou le moyen de s'approvisionner en légumes frais, sans transport ni emballage. **C'est ce que permettent les jardins privés mais aussi les jardins familiaux de Montigny : 63 jardins ont été créés en 4 ans.** Devant leur succès, la Mairie prévoit d'en ouvrir de nouveaux et une nouvelle formule a fait son apparition : les bacs potagers, place de Greuze.



■ Une ville verte comme Montigny offre plus de place à la biodiversité que bien des campagnes occupées par l'agriculture intensive. Les grands espaces mais aussi les massifs fleuris, les talus enherbés, les arbres d'alignement, les toitures ou les murs végétalisés, sans oublier les très nombreux balcons et jardins privés, forment de proche en proche une trame vivante serrée, accueillante pour la faune et la flore.

■ Notre patrimoine végétal est doublement utile face au réchauffement climatique. D'une part, nos plantes captent le gaz carbonique de l'air pour le transformer en bois, en feuilles et en fleurs ; d'autre part, elles « climatisent » notre environnement en produisant de l'ombre et de l'humidité, contribuant à abaisser la température ambiante. C'est particulièrement appréciable lors des étés caniculaires.



Devant tous ces services rendus par la végétation, aucun espace n'est trop petit ou trop banal pour l'accueillir. **La mairie déjà soutient le fleurissement des balcons ou la plantation d'arbres. Pour aller encore plus loin, l'Agenda 21 prévoit de nombreuses autres incitations autour de ce mot d'ordre : verdissons notre ville !** Les arbres, en particulier, sont des êtres vivants extraordinairement précieux. Montigny en abrite plus de soixante mille sans compter ceux qui se trouvent dans les jardins privés. Sur les espaces publics et les 15 hectares de bois entretenus par la commune, le service des espaces verts est en train de les recenser un par un, recueillant des informations telles que l'espèce, la taille, l'âge approximatif, l'état sanitaire et le programme d'entretien à prévoir. Ces informations permettront d'attribuer une valeur à chaque arbre, et de mieux protéger ce patrimoine commun.



MARTINE BREMON

Ignymontaine, bénéficiaire du dispositif Plant'un arbre

« J'ai choisi de planter un joli poirier »

Quand j'ai appris que la mairie apportait une aide pour l'achat d'un arbre, j'ai choisi ce joli petit poirier. Il vient rejoindre le cerisier, le prunier, et l'abricotier de mon jardin. J'aime les arbres fruitiers qui donnent des fleurs au printemps et, en été, des fruits que je partage avec mes voisins.

- LE RÔLE DU VÉGÉTAL EN VILLE -

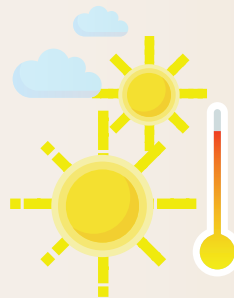
PAYSAGE



BIODIVERSITÉ TRAME VERTE



RÉDUCTION DE L'ÎLOT DE CHALEUR



ABSORPTION DE CARBONE



MONTIGNY

Ville Nature



**La nature
vous inspire ?**

Dites-le à vos proches
en leur adressant la
carte postale jointe
à ce magazine !



HERBLAY

Bois des
Copistes

Bois de la Chesnaie

Promenade
des
Impressionnistes

Bois des
Éboulures

BEAUCHAMP

FRANCONVILLE

Des jardiniers "écologiques"

Être une ville verte ne suffit pas. La manière dont les espaces publics sont conçus, plantés et entretenus fait une grande différence. **Montigny s'est fixé des règles de gestion écologique et progresse chaque année.**

Les bonnes pratiques de nos jardiniers municipaux



À MONTIGNY, UNE ÉQUIPE DE 6 AGENTS (ET UN APPRENTI) ENTRETIENT LES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE, AVEC L'APPUI D'UNE ENTREPRISE POUR LES GRANDES SURFACES. LEURS MÉTHODES DE TRAVAIL ONT BEAUCOUP ÉVOLUÉ CES DERNIÈRES ANNÉES POUR DEVENIR PLUS ÉCOLOGIQUES.

DES PLANTES VIVACES OU À BULBE, PLUTÔT QUE DES FLEURS ANNUELLES

Aux fleurs qui ne vivent qu'une saison (annuelles), les jardiniers municipaux préfèrent de plus en plus les vivaces ou les fleurs à bulbe, qui refleurissent d'une année sur l'autre et ne demandent quasiment pas d'arrosage. Le remplacement se fait progressivement dans une partie des massifs. Indirectement, c'est aussi une économie d'énergie, puisque l'on réduit les besoins en transports et en culture sous serre. En outre, les espèces prisées par les insectes pollinisateurs, abeilles et autres, sont de plus en plus nombreuses dans notre ville.

DE L'EAU ÉCONOMISÉE GRÂCE À L'ARROSAGE AUTOMATIQUE

L'arrosage automatique se développe à Montigny. Il est plus efficace et demande moins d'eau qu'un arrosage manuel car elle se propage plus lentement dans le sol, la nuit, quand l'atmosphère est déjà humide. Trois espaces verts sont déjà équipés. La moitié de l'arrosage municipal se fait avec l'eau de la source de Montigny, riche en nutriments naturels.

PAS DE PRODUITS CHIMIQUES

Depuis 2016, Montigny n'utilise plus de produits phytosanitaires issus de l'industrie chimique, mais des engrais naturels ou "biocontrôlés" non polluants. Pas de dés herbants non plus. Pour les pelouses, les tondeuses pulvérisent l'herbe coupée et la laissent sur place, ce qui limite les coûts d'enlèvement tout en apportant un engrais naturel. Pour les massifs, le sol est recouvert de broyats de feuilles et branches d'arbre pour conserver son humidité et empêcher la pousse de "mauvaises herbes".

Villes et villages fleuris : bien plus que des fleurs

Pour faire reconnaître ses efforts et ceux de sa population, Montigny s'investit depuis 2015 dans les concours et dans le processus de labellisation organisés par l'association nationale des Villes et Villages Fleuris. À l'échelon départemental, elle a obtenu en 2015 le prix d'excellence. En 2017, c'est une famille ignymontaine qui a reçu le 1^{er} prix ex-aequo des jardins potagers. En 2018, la commune a décroché deux 1^{ers} prix, respectivement pour ses jardins familiaux et ses espaces boisés.



Vous aussi, plantez, fleurissez !

LES GAGNANTS DU CONCOURS DES BALCONS ET JARDINS FLEURIS, ORGANISÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 2019 PAR LA COMMUNE, SERONT BIENTÔT DÉSIGNÉS ET RÉCOMPENSÉS. MERCI À TOUS LES CANDIDATS POUR LEUR PARTICIPATION ACTIVE À L'EMBELLISSEMENT DE NOTRE VILLE.

À la conquête du label

Forte de son prix d'excellence, Montigny a pu candidater à l'échelon régional pour l'obtention du label des Villes et Villages Fleuris. Ce label se conquiert progressivement en franchissant quatre échelons appelés fleurs. Seules un quart des communes d'Île-de-France en possèdent une. À la différence des concours qui attribuent des prix par catégorie, le label récompense une démarche globale en faveur de la végétation et de la qualité des espaces publics. Le jury tient compte de très nombreux critères, dont l'étendue de la végétalisation et du fleurissement à l'ensemble de la commune, et le respect des ressources naturelles et de la biodiversité. En 2016, le jury du label a attribué à l'unanimité à Montigny une première fleur "bien méritée". Il a salué notamment la prise en compte du paysage et du végétal dans le développement urbain, la promenade des Impressionnistes, la gestion des boisements et des espaces verts, la motivation et le professionnalisme des agents municipaux. Cette année, Montigny candidate pour décrocher une deuxième fleur. Le jury qui lui rendra visite en juillet sera notamment invité à apprécier les efforts réalisés pour la protection des arbres, ou encore les incitations et les aides apportées à la population pour fleurir leurs balcons, planter des arbres ou verdifier les espaces extérieurs des résidences privées, sans oublier les multiples actions inscrites à l'Agenda 21.



Plant'un arbre !

L'opération *Plant'un arbre* est une aide financière apportée par la commune aux propriétaires de jardins qui désirent acheter un arbre, ou aux copropriétés qui souhaitent végétaliser ou fleurir leurs espaces communs extérieurs. Pour ces dernières, l'aide vise la plantation d'arbres et d'arbustes, la création de massifs de plantes annuelles, vivaces, graminées, la mise en place de bacs hors sol pour du fleurissement ou des potagers collectifs, la création de jardins partagés ou de potagers collectifs.

L'urbanisme au service de l'environnement

Comme la plupart des communes dynamiques et attractives d'Île-de-France, Montigny adapte son parc de logements à l'accroissement rapide sa population. Elle utilise son plan local d'urbanisme pour contrôler les effets des constructions sur l'environnement et le cadre de vie.

Montigny a beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Comme la plupart des communes du Grand Paris, elle s'est équipée de nouveaux logements, dans le quartier de la gare notamment, pour accueillir de nouveaux habitants, mais aussi permettre aux familles qui sont déjà là de trouver à Montigny des logements mieux adaptés à leur parcours de vie (naissances, décès, décohabitation...). En Île-de-France, pour faire face à des besoins importants, la loi

relative au Grand Paris prévoit la construction de 70 000 logements par an et décide de leur répartition sur le territoire régional. Il appartient aux intercommunalités de planifier leur construction et aux communes de faire en sorte que ces logements sortent de terre. Concrètement, les nouveaux logements de Montigny sont donc ceux prévus par le programme local de l'habitat intercommunal (PLHI), voté par période de 6 ans par la communauté d'agglomération Val Parisis.

Ainsi, conformément au PLHI, 920 constructions ont été autorisées à Montigny entre 2009 et 2017 contre 2905 à Franconville, 2486 à Herblay ou encore 2539 à Corneilles-en-Parisis. L'aspect qualitatif est du ressort de la commune, à travers le Plan local d'urbanisme, autrement dit le PLU. Il réglemente les secteurs à bâtir sur l'ensemble de la ville ainsi que l'utilisation des sols, en imposant des surfaces maximales à bâtir et des surfaces minimales d'espaces verts.

MONTIGNY EST EN TRAIN DE RÉVISER SON PLU, ADOPTÉ EN 2011.

COMPTE TENU DE L'IMPORTANCE DE CE DOCUMENT QUI ENGAGE SON AVENIR POUR PLUSIEURS ANNÉES, C'EST UN PROCESSUS QUI DEMANDE DU TEMPS, NOTAMMENT POUR MENER UNE CONCERTATION APPROFONDIE AVEC LA POPULATION. LE FUTUR PLU SERA ADOPTÉ AU DÉBUT DU PROCHAIN MANDAT, MAIS LA CONCERTATION EST ENGAGÉE DEPUIS LE DÉBUT DE CETTE ANNÉE.

Le PLU : un outil réglementaire au service d'un projet concerté d'aménagement de la commune

Pourquoi cette révision ? Parce que le PLU est la traduction réglementaire d'une stratégie. Cette stratégie, partie intégrante du PLU s'appelle projet d'aménagement et de développement durable et c'est d'abord elle qu'il faut actualiser.

Celle adoptée en 2011 a été réalisée, notamment avec la ZAC de la Gare, il faut maintenant la poursuivre en intégrant les projets qui se sont précisés depuis, tout particulièrement la transformation du boulevard Bordier en centre-ville. La ligne directrice du projet d'aménagement et de développement durable consiste à concentrer le développement urbain dans les zones déjà urbanisées de la commune pour protéger les espaces verts existants, et à renforcer les mesures de protection de la biodiversité.

Reconstruire la ville sur la ville



Le boulevard Bordier coupe actuellement la ville en deux et accueille des commerces hétéroclites.

Pourtant, c'est aussi une chance que de disposer, au cœur du territoire communal, d'un si grand espace déjà artificialisé par la voirie et des surfaces commerciales à restructurer. Demain, c'est là que de nouveaux logements, services et commerces de proximité pourront être construits afin de doter Montigny d'un véritable centre-ville sans consommer d'espaces naturels.

D'autant que la fonction commerciale de cet axe ne disparaîtra pas, et que les Igny-montains pourront continuer à y faire leurs courses sans prendre leur voiture. Toutes les communes alentour ne disposent pas d'une telle opportunité !

Mieux protéger la nature

Protéger la nature en ville, c'est conserver et développer des espaces verts gérés de manière écologique, mais aussi adopter une série de mesures favorables au bon développement des écosystèmes.

À titre d'exemple, la mairie délivre déjà aux habitants qui le souhaitent des permis de végétaliser. Objectif : renforcer la place de la nature en ville en autorisant les habitants à semer des fleurs ou à faire grimper des plantes sur certains espaces publics.

Autres projets tirés de l'Agenda 21 :

Adopter une charte de l'arbre, visant à protéger chaque arbre présent dans les espaces publics et privés.

Favoriser le développement de toitures et façades végétalisées

Informar les propriétaires de jardins privés sur les espèces végétales conseillées ou à proscrire.



Se déplacer à pied, à vélo ou à l'électricité, c'est mieux !

Les transports représentent aujourd'hui 44 % des émissions de gaz à effet de serre à Montigny-lès-Cormeilles. **C'est donc là qu'il faut agir en priorité pour faire changer les choses.**

Les Ignymontains se rendent au travail en voiture (55 %), en transports en commun (36 %) ou autrement (marche, vélo : 8 %). La part des transports en commun, dans une ville plutôt bien desservie, pourrait sans doute augmenter. Quant à la marche et au vélo, elle ne peut se développer que sur de courtes distances. Ces courtes distances, justement, sont celles sur lesquelles la commune est

la plus compétente pour agir. À Montigny, 70 % des déplacements des habitants sont liés à d'autres motifs que le travail : école, loisirs, courses... Ils se font plutôt sur des trajets courts, à l'intérieur de la commune ou dans les villes voisines, et la voiture n'est souvent pas nécessaire. Pour encourager les Ignymontains à limiter leurs déplacements automobiles, la Ville s'emploie à faciliter les modes de déplacement alter-

natifs, notamment les modes dits "actifs", qui n'ont pas pour seul avantage de limiter la pollution. Adopter la marche à pied, pour des trajets jusqu'à 1 km, ou le vélo jusqu'à 5 km, c'est aussi réaliser de substantielles économies, ne pas avoir à se garer et faire ainsi quotidiennement de l'exercice.

Bouger chaque jour, à tout âge, est l'une des façons les plus simples et plus efficaces de rester en bonne santé.



Roulons plus sainement : le plan vélo

En complément de l'aménagement de cheminements piétonniers agréables, ou de l'ouverture des bois qui raccourcit les trajets à l'intérieur de la commune, la municipalité a mis en œuvre un "plan vélo". Les itinéraires cyclables aménagés correspondent à des trajets "utiles" en ce sens qu'ils desservent des lieux très fréquentés comme les services publics et la gare, facilitant les trajets domicile travail en train. Les aménagements se poursuivront jusqu'en 2021. Un réseau similaire, en conti-

nuité avec celui de Montigny, doit être étendu à l'ensemble du Val de la Seine, ce qui permettra des trajets sécurisés sur des distances plus longues.

Le plan vélo, c'est également la mise à disposition de vélos (électriques ou non) en location à l'année, des subventions aux particuliers pour l'achat d'un vélo électrique, et l'installation d'appuis ainsi que de box permettant de "garer" les vélos personnels de manière pratique et sécurisée dans l'espace public.

Véhicules électriques et covoiturage, deux solutions alternatives à développer



L'usage de la voiture est beaucoup moins polluant quand elle est électrique (il reste une source de pollution liée à la production d'électricité). Progressivement, la flotte des véhicules municipaux est renouvelée en voitures électriques, parfaitement adaptées aux trajets courts effectués par les agents. Pour les particuliers, la ville est équipée de 4 bornes de recharge pour

véhicules électriques ou hybrides, dans le cadre d'un réseau de bornes déployé sur l'ensemble du Val Paris. N'oublions pas le co-voiturage, toujours préférable à des trajets mono-passagers : deux aires ont été aménagées pour cela à proximité de la gare de La Frette et l'idée d'en créer de nouvelles à proximité de l'autoroute A15 sera soumise au Département.

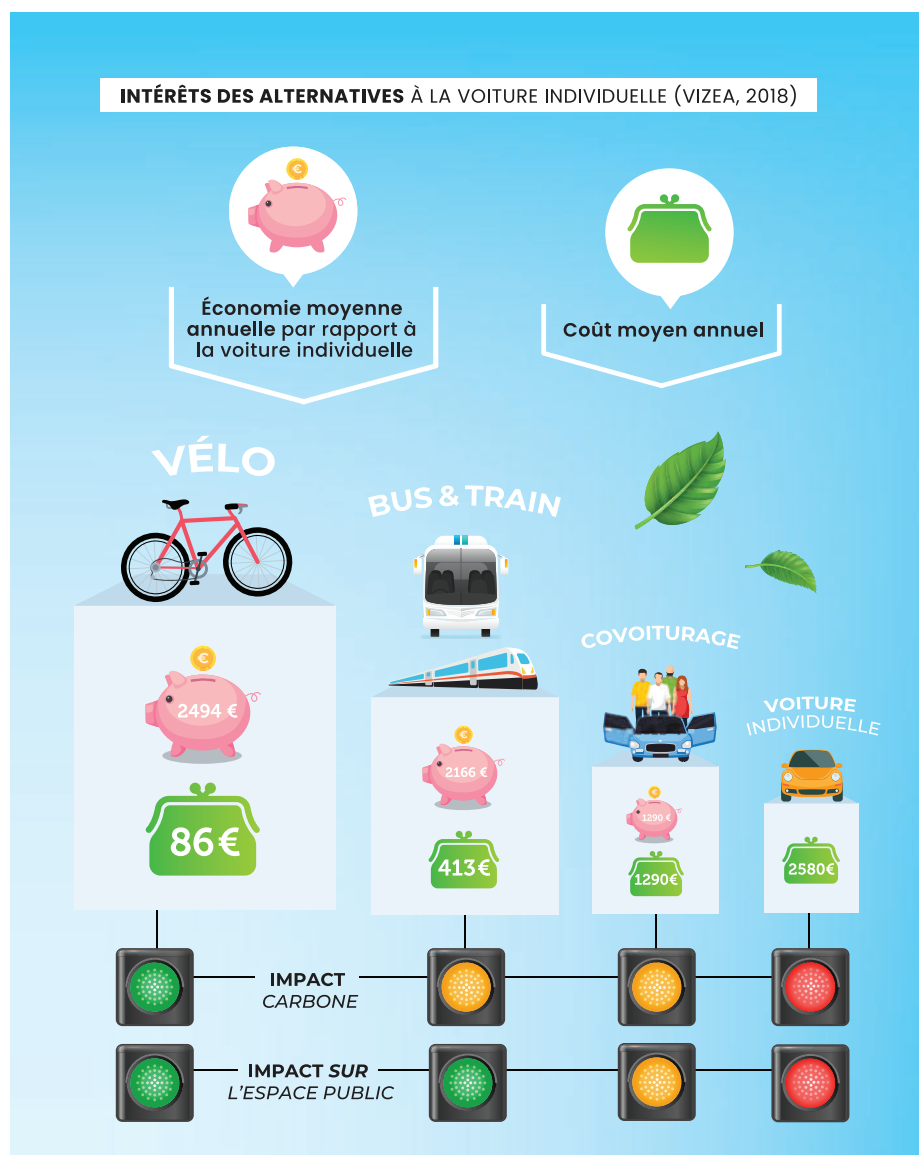


FARID TADJER

Habitant de Montigny

« Je roule à vélo, sans transpirer »

Avec le vélo électrique, je ne mets que 20 minutes pour me rendre à mon travail, à Argenteuil, au lieu de 3/4 heures dans les embouteillages en voiture. Et sans transpirer ! Plus d'essence, plus d'assurance, et une location de vélo par la mairie qui ne coûte que 200€ à l'année : je ne suis pas près de revenir en arrière.



Des bâtiments moins gourmands en énergie



Pour consommer moins d'énergie, le plus efficace est de rénover les bâtiments. La commune y veille pour les bâtiments municipaux. **Des aides sont proposées aux particuliers pour les inciter à faire des rénovations.**



L'école Cézanne, en 2016, a fait l'objet de travaux d'envergure, dont la transformation de la façade pour l'isoler par l'extérieur et le remplacement de tous les châssis de fenêtre.

C'est un cas un peu exceptionnel, mais tous les groupes scolaires et autres bâtiments municipaux font tour à tour l'objet de travaux de rénovation. L'occasion de mieux les isoler ou de moderniser les installations de chauffage.

Ces mesures permettent de diminuer la consommation d'énergie, tout en régulant mieux les températures : il fait

plus chaud l'hiver et moins chaud l'été. Les chaudières sont progressivement remplacées par des chaudières à gaz et condensation, qui assurent 19 à 20 degrés dans les locaux tout en consommant peu. L'entreprise qui les installe et en assure la maintenance garantit par contrat à la commune une réduction des consommations d'énergie.

Les logements collectifs de Montigny, publics ou en copropriété, sont plutôt bien isolés, ayant été, pour 90 % d'entre eux, rénovés récemment.



Vous aussi, rénovez votre logement en profitant du programme HABITER MIEUX

HABITER MIEUX EST UN PROGRAMME DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) DESTINÉ AUX LOGEMENTS PRIVÉS. SOUS CONDITIONS DE REVENUS, IL APPORTE DES AIDES FINANCIÈRES AUX MÉNAGES QUI ISOLENT LEUR LOGEMENT (TOITURE, FENÊTRES, PORTES, MURS) OU CHANGENT DE SYSTÈME DE CHAUFFAGE POUR CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE. LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS PEUT APPORTER DES AIDES COMPLÉMENTAIRES.

Renseignements sur le site de l'ANAH
<http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/etre-mieux-chauffer-avec-habiter-mieux/>

Contact local : Adil du Val-d'Oise
 Téléphone : 01 30 32 83 15
 Courriel : information@adil95.org
 Site web : <http://www.adil95.org/les-aides-habiter-mieux/>

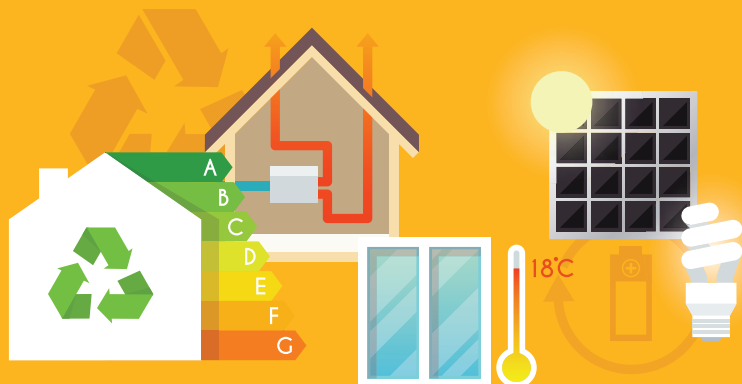


CHANTAL DELBOUIS,

Présidente du conseil syndical de la résidence Les Sources

« Notre facture de gaz a baissé de 50% »

La rénovation de la résidence des Sources, grâce au plan de sauvegarde, a permis d'importants travaux d'isolation et l'installation de chaudières à condensation. Nous continuons à moderniser les radiateurs. Le contrat passé avec notre chauffagiste nous garantit des économies et nous avons réussi à diminuer notre facture de gaz de 50 %.



7 moyens de consommer moins d'énergie

Le chauffage représente 67 % de la consommation énergétique d'un logement. Pour la réduire, il faut surveiller ses habitudes et bien entretenir sa chaudière, et si nécessaires réaliser quelques travaux :



Installer un système de programmation et de régulation



Changer une chaudière de plus de 15 ans



Calorifuger les tuyaux passant dans les locaux non chauffés



Installer un poêle à bois



Remplacer les radiateurs électriques



Isoler son logement



Passer aux énergies renouvelables : solaire, géothermie, bois.

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE FAIRE, SERVICE PUBLIC QUI GUIDE LES PARTICULIERS DANS LEURS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE. TÉLÉPHONE : 0 808 800 700 - WWW.FAIRE.FR

Réduire la production de déchets



Les déchets sont une atteinte forte à l'environnement.
Il faut les trier toujours mieux. L'idéal est d'en produire le moins possible et, quand on le peut, d'éliminer soi-même ses propres déchets organiques.

.....

À MONTIGNY, C'EST LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL ÉMERAUDE QUI SUPERVISE LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS.
DEPUIS 10 ANS, LE POIDS DES DÉCHETS MÉNAGERS RAPPORTÉ À LA POPULATION DIMINUE DANS LES 17 COMMUNES D'ÉMERAUDE. IL EST AUJOURD'HUI UN PEU INFÉRIEUR À LA MOYENNE RÉGIONALE. EST-CE SATISFAISANT ? OUI EST NON.

.....

Les déchets sont valorisés, mais nous pouvons mieux faire

Près de 88% du tonnage collecté est valorisé, c'est-à-dire utilisé pour produire soit du chauffage urbain ou de l'électricité dans les usines d'incinération d'Argenteuil ou de Carrières-sous-Poissy, soit de la matière organique qui va nourrir les sols agricoles, soit encore de la matière inerte qui peut être réutilisée par l'industrie. Il reste que la valorisation n'est pas une solution idéale. L'incinération, en particulier, procure de l'énergie mais

laisse des résidus qui ne peuvent être qu'en partie utilisés (pour construire des voiries), et produit des cendres qui ne peuvent être éliminées. Le plastique est difficile à recycler.

Toute la filière de collecte, de tri et de traitement des déchets implique des transports, des consommations d'énergie et des coûts élevés, répercutés en partie sur les habitants à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



Montigny dit NON aux déchets !

Non aux détritres au pied des bornes enterrées, non aux mégots et aux déjections canines abandonnées sur les trottoirs... La municipalité a lancé, en mars 2019, une campagne de sensibilisation au respect de la propreté dans les rues de la ville.

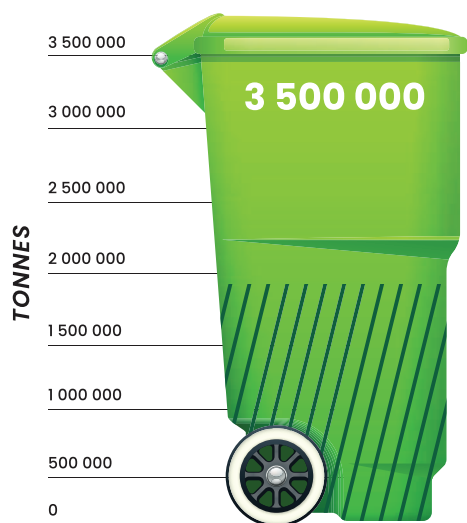
À titre individuel, chacun peut contribuer à alléger le tonnage de déchets de trois manières :

En triant mieux ses déchets.

En compostant soi-même ses déchets organiques.

En produisant moins de déchets.

Les services municipaux agissent également pour limiter leurs propres déchets, que ce soit dans la gestion des espaces verts, dans la consommation et le tri du papier, ou encore dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines.



2 millions de tonnes de recyclables dans les OMr



Ordures ménagères résiduelles (OMr)



Part recyclable



Compostable



Recyclable

900 000 BIODÉCHETS	
32 000	MÉTAUX RECYCLABLES
165 000	VERRE RECYCLABLE
280 000	PAPIERS
384 000	CARTONS
95 000	PLASTIQUES RECYCLABLES



Une poubelle contient 57 % de déchets recyclables dont 26 % de déchets organiques compostables (Moyenne observée en 2015 sur l'ensemble de l'Île-de-France)

TROIS MANIÈRES D'ALLÉGER LA FACTURE environnementale et financière des déchets

Mieux trier ses déchets



Cela devient plus facile à compter de mai 2019, puisque tous les emballages sont désormais acceptés dans les poubelles jaunes de tri.

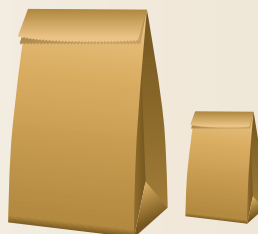
Pratiquer le compostage ou adopter une poule



Un composteur allègera votre poubelle de 80 à 100 kg de déchets de cuisine par personne et par an. **Renseignements :** <http://www.syndicat-emeraude.com>
Une poule, animal omnivore, dans votre jardin picorera 150 kg de déchets alimentaires par an et vous donnera des œufs.

Moins en produire

Le plus simple et le plus efficace est encore de consommer autrement : moins d'emballage, de gaspillage, de produits inutiles ; plus de recyclage et d'achats d'occasion. **Conseils :** <https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/dechets>



MUTASPHA GALLOUCH
Ignymontain, titulaire d'un jardin familial aux Franches

« Juste un petit sac poubelle par semaine »

Le compost est un engrais naturel très efficace. J'y mets les herbes du jardin, les épluchures de fruits et légumes que j'apporte de la maison et même les boîtes à œuf. C'est absurde d'incinérer des déchets qui peuvent être recyclés. Nous sommes une famille de quatre personnes et, quand tout est trié, il ne nous reste plus qu'un petit sac poubelle par semaine.



WWW.MONTIGNY95.FR



Ville de
Montigny
Lès Cormeilles